

COLAS SA

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

KPMG AUDIT IS

SIEGE SOCIAL : 2 AVENUE GAMBETTA - 92066 PARIS LA DEFENSE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DEFENSE

COLAS SA

Siège social : 1 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS
Société anonyme au capital de 48 981 749 €
RCS : Nanterre 552 025 314

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant
global des versements effectués en application des 1 et
4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour
l'exercice clos le 31 décembre 2018**

KPMG AUDIT IS

MAZARS

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2018**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président Directeur Général de COLAS. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

COLAS

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 159 760 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.


La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.


Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense, le 26 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

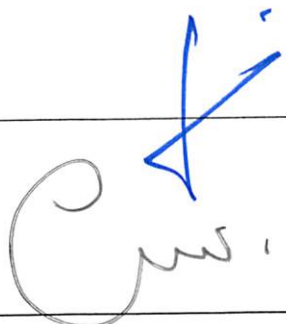
KPMG AUDIT IS


XAVIER FOURNET


STEPHANIE MILLET

MAZARS

DANIEL ESCUDEIRO


GILLES RAINAUT

COLAS

WE OPEN THE WAY

COLAS

1, Rue du Colonel Pierre AVIA – 75015 Paris
Société anonyme au capital de 48 981 748,50 €
RCS Paris 552 025 314 02366

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

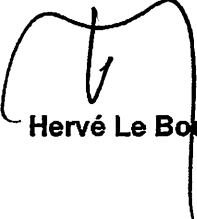
Montant global des sommes ouvrant droit aux réductions d'impôts visées
à l'article 238 bis du C.G.I au titre de l'exercice 2018

Versements au profit d'organismes d'intérêt général, d'associations et de fondations
reconnues d'intérêt public en 2018.

Montant global : 1 159 760 Euros

Fait à Paris, le 07 Mars 2019

Le Président-Directeur Général



Hervé Le Bouc

**Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats
ou partis politiques au cours de l'exercice 2018**

(Article L 225-115-5° du Code de commerce)

1 - Parrainage et mécénat

Fondation Colas
UAGC
M.L Garnier -Bourse « jeune talent COLAS »
L. Szabo - Bourse « jeune talent COLAS »
Jazz in Marciac
Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris
Association ADPEP66
Fondation HEC
Fondation ESTP
Fondation SUPELEC
ESITC
Association la nuit du Handicap
Association Partage Solidarité
Fondation E5T
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
Comédie Framboise
MAEMAC Abbaye
CLASH 66
Les Entreprises pour la Cité
Association Proximité
H'UP Entrepreneurs
Institut de l'Engagement
Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes
Ministère de la Culture-Opération « A l'échelle de la Ville »
Fondation FEREC
IMT Lille Douai
Jeune Chambre Economique De Paris
Institut Ville Durable
Cité de la Musique

2 - Dons aux candidats ou Partis

Néant